Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250923-CM220925_63-DE

# Conseil Municipal

## Séance Ordinaire du Lundi 22 Septembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Jacques DECHENAUX – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Sébastien GRIVEL – Céline DI DOMENICO – Michelle NOWAKOWSKI – Gaëlle FAOU – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Sarine VELLA
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Fabien MYLY
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Yasmine GONAY à Daniel SUAREZ
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|---|---|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 22 |
| Procurations : | 07 |
| Votants : | 29 |

Le Quorum est atteint.

---

**Délibération n°2025/63**
**Adoption du règlement intérieur pour le personnel de la Commune de VIF**

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250923-CM220925_63-DE

**VILLE DE VIF**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération N°2025/63**

**Objet : Adoption du règlement intérieur pour le personnel de la Commune de VIF**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2024 approuvant la charte du temps de travail pour les agents communaux ;

**Vu** l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 08 septembre 2025 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 Septembre 2025 ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place un règlement intérieur, afin de formaliser les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline, ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité ;

**Considérant** que le règlement intérieur est applicable à tous les agents communaux, titulaires ou contractuels ;

**Considérant** que la charte du temps de travail est désormais intégrée au règlement intérieur ;

**Considérant** que le règlement intérieur est constitué de nombreuses annexes qui seront mises à jour selon l'évolution de la réglementation, sans pour autant modifier le dit règlement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de règlement intérieur pour le personnel communal tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE(S) :**
Règlement intérieur et annexes

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 23/09/2025
Qualité : Maire

Le Maire de Vif,
Guy GENET

Le Secrétaire de Séance

**Cécilia BOURGIN**

**RÉSULTAT DU VOTE** : Unanimité